

SANTÉ GRÂCE-HOLLOGNE

UNE ÉCOLE FERMÉE pour cause d'amiante

▶ Des taux légèrement supérieurs aux normes OMS ont été décelés

► Journée un peu particulière ce mardi pour les 125 élèves qui fréquentent habituellement l'implantation du Boutte, rue de l'Aqueduc à Grâce-Hollogne, en région liégeoise. Les grilles sont fermées. Interdiction formelle de les franchir. La décision a été prise la veille en urgence par le collège gracieux-hollognois.

En cause, un taux d'amiante trop élevé selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Légèrement, assure-t-on au niveau du collège, ce que confirme le bureau d'études BAC mandaté par la commune afin de confirmer les premières analyses réalisées par le conseiller en prévention. "La norme est de 100 millièmes

pour le public et de 10 pour celles et ceux qui sont confrontés à l'amiante. Mais, l'OMS, elle, préconise un taux de 1 millième. Or, après analyses, il ressort que ce taux est de 12 millièmes toutes particules confondues. Quand on a brûlé l'échantillon, il s'est avéré qu'il y avait là un taux de... 2 millièmes concernant l'amiante uniquement", explique Xavier Hella du bureau BAC.

BREF, UN TAUX EFFECTIVEMENT légèrement supérieur à celui préconisé par l'OMS ! Mais, afin de respecter le principe de précaution, le couperet est tombé : fermeture de l'école jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée... "D'autres analyses vont être effectuées dans les prochains jours et nous allons voir ce qu'elles vont livrer. En fonction de celles-ci, de nouvelles mesures plus concrètes seront prises", assure Angela Quaranta, la bourgmestre faisant fonction. Le bâtiment a été construit il y a cinquante ans... Les dernières analyses datent de 2015.

Et, dans le cadre de la reconstruction de cette école sur un site tout proche, de nouvelles analyses ont été commandées puisque les enfants devaient rester sur cette im-

plantation jusqu'en 2022 au moins.

La colère des parents s'est exprimée

Mardi soir, les parents des 125 enfants qui suivent leur cursus scolaire dans l'implantation du Boutte, ont pu s'exprimer. Et la colère gronde... Surtout à quelques mois des élections... On a parfois eu l'impression de se retrouver devant une foule prête à lyncher les édiles incapables d'anticiper un tel problème, selon certains parents.

Un dialogue de sourds à certains moments car le débat s'écartait clairement du côté pratico-pratique souhaité pour cette réunion organisée en urgence afin d'expliquer les solutions décidées par le collège communal qui s'est réuni de nombreuses heures afin de dégager diverses pistes.

La première est de permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité dès cette semaine, et cela a débuté hier, à l'école Georges Simenon, située à trois kilomètres de l'implantation du Boutte. "Ensuite, nous les déménagerons rue Degives, près de la maison communale, dans un bâtiment qui nous appartient", explique Manu Dony, échevin du Patrimoine. Et puis ? Grande question... Le collège a expliqué que ce transfert rue Degives est prévu jusqu'au terme de l'année scolaire. Les autorités aimeraient évidemment réintégrer le Boutte dès la rentrée.

7 millions d'euros par an pour désamianter les écoles

BRUXELLES Chaque année, quelque 7 millions d'euros par an sont dépensés pour le dés-

samiantage des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ce qu'avait expliqué en septembre dernier la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) à la députée Graziana Trotta (PS) qui l'interrogeait sur le sujet.

Sur ces 7 millions, 2,5 concernent le réseau Wallonie-Bruxelles et 4,5 millions les réseaux libres et officiels subventionnés. Reste que ces 7 millions ne suffisent évidemment pas à réaliser l'ensemble des travaux nécessaires au désamiantage total des écoles francophones.

Pour résumer, la Fédération Wallonie-Bruxelles fait ce qu'elle peut avec les moyens du bord. "Tout ceci ne permet pas d'éradiquer du jour au lendemain l'amiante présent dans les écoles, mais montre comment est mené aujourd'hui un plan global de lutte contre l'amiante, par des travaux progressifs et planifiés, selon les priorités et les enveloppes budgétaires disponibles. L'inventaire amiante de chaque école répertorie la localisation des zones contenant de l'amiante, en précisant le type de mesures à prendre, selon les priorités d'intervention entre le court, le moyen et le long terme. La consultation de cet inventaire est obligatoire pour toute personne devant réaliser des travaux aux bâtiments, mais également possible pour toute personne qui souhaite savoir comment l'école prend en compte l'éventuelle présence d'amiant dans ses murs", indiquait Marie-Martine Schyns.

J. Ja.



J. Th.